

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres.

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2011
3. Communications du président et du maire
4. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 644'220.-, figurant au budget des investissements tenant compte du fait que le patrimoine financier devrait être remboursé par les ventes de terrain et les taxes de raccordements, réparti respectivement en patrimoine financier pour un montant de CHF 468'050.- destinés à la viabilisation du quartier Champ de la Pierre NORD et en patrimoine administratif pour un montant de CHF 176'170.- destinés à la réfection de la route quartier Champ de la Pierre NORD – décider du mode de financement : décision
5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.-, prévu au budget des investissements, pour la numérisation cadastrale sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre du renouvellement cadastral – décider du mode de financement : décision
6. Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Des vélos électriques à Saint-Imier"
7. Motions et interpellations
8. Réponses aux motions et interpellations
9. Petites questions
10. Réponses aux petites questions
11. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Ackermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Est excusée : Mme Nicole Leblois (AJU).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), Mme Danièle Kiener, M. Patrick Tanner, M. Raymond Glück et M. Christian Schluép.

Excusée : Mme Aline Ruchonnet.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz, (Le Journal du Jura).

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications du président et du maire

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai commencé les représentations du Conseil de ville lors des assemblées générales des sociétés locales. Vu l'affluence des demandes, je vais demander aux autres membres du bureau du Conseil de ville de me donner un coup de main, autrement je vais passer toutes mes soirées en dehors de la maison. Nous avons reçu, vous trouverez des copies sur vos tables, une invitation officielle de l'ambassadeur du Japon pour "fêter", entre guillemets, le vendredi 9 mars 2012, de 12 h 30 à 13 h 30, le premier anniversaire de la catastrophe de Fukushima. Cette invitation fait suite à notre don de CHF 1'000.-. La cérémonie sera composée d'un apéritif, ainsi que d'une exposition de photos à l'ambassade du Japon à Berne. Je vous rappelle la séance du 6 mars 2012, à 19 h 30, dans cette même salle, qui sera consacrée à l'alimentation en eau de notre commune. Je vous encourage vraiment à y participer. Vous avez reçu l'ordre du jour et avez pu constater que différents sujets vont être abordés. C'est-à-dire, les problèmes techniques, la géothermie, le problème financier, les problèmes de délais. C'est l'occasion de se mettre une fois le dossier bien dans la tête en une seule soirée. Cette manière de procéder est plus rentable que de lire des dizaines de rapports. Maintenant, évoquons la problématique des motions. En janvier 2012, il y a eu une rencontre entre le Conseil municipal et les chefs de fraction, puis le 6 février 2012 une rencontre entre le bureau du Conseil de ville et les délégués des fractions. Finalement, je suis allé rencontrer le Conseil municipal le 21 février 2012. On se rend compte que le traitement des motions pose des problèmes. Nous devons revoir la définition de la motion et déterminer son traitement. Nous nous sommes donnés comme délai de faire ceci d'ici les vacances d'été. Il s'agira de faire des propositions. Il y a l'idée de supprimer la notion de contrainte dans la nouvelle définition de la motion. Une idée également est de suivre la solution fédérale, c'est-à-dire : on dépose ici une motion au Conseil municipal qui, à la séance suivante, nous propose soit de l'accepter soit de la refuser. L'initiative reste de la compétence du Conseil de ville. Il s'agira aussi d'étudier un allongement du temps de traitement des motions et des motions urgentes, car le respect des 4 mois n'est souvent pas possible. On souhaite donner à la motion un caractère un peu plus solennel, plus noble, tout en restant créatif. Une révision complète des statuts est suggérée par certains membres du Conseil de ville, avec pour délai la nouvelle législature. Ceci occasionnerait la création d'une commission ad hoc. Mais pour l'heure, en ce qui concerne les motions en cours, une solution est sur le point d'être trouvée. C'était l'objet de ma rencontre avec le Conseil municipal le 21 février 2012. Maintenant, carnet rose. Des félicitations à Mme Aurélie Juillerat qui vient d'avoir une petite fille, et puis à M. Johan Wermeille qui est aussi devenu papa d'une petite fille.

...applaudissements...

Au terme de ce Conseil de ville, à la salle Patchwork, le parti socialiste vous offre un apéritif. Pour nous socialistes, une présidence du Conseil de ville se fête. Le mieux était de le faire avec vous tous. Nous souhaitons vous montrer que nous voulons travailler ensemble. Il n'y a aucune ambition autre que la convivialité et les armes resteront au vestiaire."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'habitude a été prise de donner, lors de la première séance ordinaire de l'année, quelques indications concernant les comptes de l'année écoulée. Je m'y tiendrai. Les comptes ont été adressés à la commission des finances. Ils seront soumis au Conseil municipal, puis à votre conseil le 14 juin 2012 pour adoption. Le budget prévoyait un excédent de dépenses de CHF 967'780.-; tels que soumis à la commission des finances, les compte présentent un bénéfice de CHF 423'593.57, après proposition d'attributions aux fonds de développement et d'entretien des routes et des bâtiments. Ce résultat favorable a une cause principale : l'excellente santé de l'économie, et très singulièrement de l'horlogerie. La présentation d'une collection de montres au nom de Saint-Imier résonne comme un heureux présage à cet égard, même s'il faut conserver à l'esprit que les comptes d'une année peuvent inclure les revenus de plusieurs années fiscales. Par contre, un point doit nous interpeler : le rendement de l'impôt sur les personnes physiques, inférieur de CHF 247'541.- au budget (CHF 6'730'159.- contre CHF 6'977'700.- au budget et CHF 6'903'420.- dans les comptes 2010). Globalement, les personnes physiques ont payé moins d'impôts, sans que l'on puisse quantifier les effets de baisses liés à la loi d'impôt et d'éventuels changements de la structure des contribuables. Cette érosion doit nous interpeler, et nous amener à chercher des solutions pour, à terme, inverser cette situation. Bien entendu, il ne s'agit pas d'augmenter la fiscalité, mais de chercher des solutions s'inscrivant dans la durée, pour attirer de nouveaux contribuables."

M. Michel Ruchonnet, président : "Comme c'est la tradition, je vous adresse ces quelques lignes à l'occasion de mon premier Conseil de ville comme président. 2012 a déjà débuté depuis 2 mois et 10 mois de navigation nous attendent. J'aime bien les images et c'est pour cela que j'utilise des références maritimes. Quand j'essayais de savoir quel type de bateau j'allais choisir pour mieux nous définir, j'ai écarté d'emblée le paquebot car cela avait une connotation "la croisière s'amuse" et cela ne correspond pas à notre travail réel. Je ne veux pas dire par là que nous n'avons pas de moments humoristiques dans nos débats. J'ai donc finalement choisi l'image du ferry avec aussi la notion de ligne et de parcours à effectuer quel que soit le temps. J'aime le beau temps mais le gros temps ne me fait pas peur. Comme tout marin, je respecte la nature et ses éléments quels qu'ils soient avec, si possible, le respect qui l'emporte sur la peur. J'essaierai de ne pas passer trop près de rochers car on a vu récemment ce que cela donnait. Je considère les conseillers de ville comme l'équipage au grand complet, avec chacun sa tâche et son interdépendance avec les autres. Je ne suis pas un capitaine autoritaire et je pense que tous les avis sont recevables afin d'assurer la marche du navire et le respect de la ligne. Sans équipage, il n'y a pas de navigation possible. Avant de lever les amarres, j'aimerais revenir sur ma première année de Conseil de ville en 2011, où j'ai constaté que ce conseil travaille la plupart du temps sur le mode du consensus. Cela me va très bien mais j'aimerais aussi que notre traversée soit l'objet de vrais débats d'idées, car cela ne peut qu'améliorer la qualité du travail. J'aime la rhétorique et je vous rappelle que dans l'antiquité la rhétorique faisait partie des arts nobles. Je voulais vous remercier de m'avoir choisi pour guider cette traversée, et je vous remercie tous de tout le travail indispensable que vous effectuez, avec également une pensée pour tous ceux qui font partie des commissions et qui ne sont pas là ce soir. C'est avec plein d'humilité et également un certain trac que je vous dis: "larguons les amarres et bon vent à tous".

4. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 644'220.-, figurant au budget des investissements tenant compte du fait que le patrimoine financier devrait être remboursé par les ventes de terrain et les taxes de raccordements, réparti respectivement en patrimoine financier pour un montant de CHF 468'050.- destinés à la viabilisation du quartier Champ de la Pierre NORD et en patrimoine administratif pour un montant de CHF 176'170.- destinés à la réfection de la route quartier Champ de la Pierre NORD – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef de l'équipement à l'appui de cet objet.

Le manque de terrains constructibles destinés à l'habitation familiale, pour laquelle la demande est conséquente, guette la Municipalité de Saint-Imier. Diverses parcelles en main privées seront prochainement construites, dont la parcelle 1092. Cinq parcelles sont encore disponibles dans le secteur Champ de la Pierre, sur un terrain propriété de la Municipalité. Deux des cinq parcelles ont fait l'objet d'un intérêt ayant abouti à une préservation.

Toutefois, ces parcelles ne peuvent être construites que si elles sont équipées. L'équipement de ces parcelles impose nécessairement de régler des questions plus larges que la seule viabilisation des parcelles. En particulier, la route d'accès doit être améliorée, et des équipements doivent être construits pour assurer le bouclage de réseaux de distribution.

Le crédit demandé apporte une réponse à l'ensemble de ces questions.

Il permet d'équiper les 5 parcelles restantes, qui pourront alors être vendues et construites. Il permet aussi de refaire la route située au NORD des parcelles, en y incluant les équipements nécessaires, y compris ceux tenant compte des exigences de bouclage des réseaux.

Après l'exécution des travaux, la largeur de la route refaite sera portée de 3,65 mètres à 4,6 mètres. A ce stade et dans l'immédiat, une modification du régime de circulation n'est pas prévue; toutefois, la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité pourra examiner cette question et faire toute proposition utile. Une amélioration non négligeable sera également apportée, puisque les eaux de ruissellement de la route seront récupérées et évacuées par le réseau des eaux claires parasites, alors qu'elles sont actuellement infiltrées, solution inadéquate, particulièrement en cas de précipitations conséquentes.

Les travaux seront effectués et les parcelles délimitées de telle sorte qu'il serait possible, à terme, de porter la largeur de la route à 5,5 mètres au maximum plus un trottoir de 1,5 mètre de large. Une telle dimension permettrait la circulation à double sens, mais limitée à un maximum de 30 km/h. Sur le tronçon en cause, une telle extension de la chaussée coûterait quelque CHF 180'900.-. Le régime de circulation futur, et par conséquent les éventuels investissements nécessaires, seront déterminés ultérieurement, sur la base du plan des mobilités en cours d'élaboration.

Une partie des dépenses sont considérées comme du renouvellement des réseaux existants (CHF 137'160.-), et non liés à la viabilisation des parcelles, et seront supportées par le budget de fonctionnement. Les coûts de viabilisation représentent CHF 644'220.-, soit le montant du crédit demandé. Les produits attendus des ventes et des taxes de raccordement sont estimées à CHF 468'050.-, et réduiront d'autant dès leur encaissement la dépense à charge de la Municipalité. Le crédit d'engagement demandé sera financé par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation du crédit d'engagement demandé et son financement par autofinancement.

Les parcelles nouvellement à disposition devraient permettre de répondre à la demande pour une à deux années. Une révision complète du plan d'aménagement est en cours; de nouveaux terrains ne peuvent être mis en zone que dans le cadre de cette révision.

Les prescriptions cantonales subordonnent la création de nouvelles zones (plus de 0.5 ha) à la garantie qu'elles bénéficieront d'un niveau de desserte par transports publics (NQTP) suffisant, selon les critères fixés. Dans le cadre des discussions en cours, l'Oacot a admis qu'un secteur de quelque 18'000 mètres carrés (environ 24 parcelles) pourrait être mis en zone de construction de maisons familiales (il est déjà aux 2/3 en zone de construction), bien qu'il ne bénéficie pas actuellement d'un niveau de desserte par transports publics suffisant (NQTP) et indépendamment de l'adoption de plan d'aménagement, du fait de la coordination de cette extension avec la planification à l'étude. Des discussions sont en cours, à un stade avancé, en vue de la mise à disposition de ce secteur. Toutefois, selon l'Oacot, de nouvelles mises en zones ne seront possibles ultérieurement qu'avec la garantie qu'un niveau de desserte par transport public (NQTP) suffisant sera offert.

*Ouverture de la discussion :*

M. John Buchs, PLR : "La viabilisation du quartier Champs de la Pierre Nord répond à un besoin. En effet, les parcelles viabilisées à Saint-Imier pour la construction de maisons familiales sont rares. Il faut donc saisir cette opportunité. Les taux hypothécaires sont bas et le resteront vraisemblablement encore à moyen terme. Aussi, le parti libéral radical unanime est favorable à libérer le crédit d'engagement de CHF 644'220.-, et souscrit au mode de financement qui nous est proposé. Nous tenons cependant à rendre attentif le Conseil municipal que dans le cadre de cette première étape, l'élargissement de la route est programmé, passant de 3,65 à 4,60 mètres afin de permettre le croisement de 2 voitures. Le Conseil municipal précise dans son message : "qu'à ce stade et dans l'immédiat, une modification du régime de circulation n'est pas prévue, mais que la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité pourra examiner cette question et faire toute propositions utile". Le parti libéral radical est pour le moins sceptique par rapport à cette approche. La route sera donc toujours réduite au trafic "bordiers autorisés". L'élargir c'est inciter les automobilistes, camions et autres véhicules à l'emprunter. Aussi, nous demandons expressément que la commission concernée étudie rapidement une solution rationnelle qui permette d'utiliser ce tronçon dans le respect de la loi sur la circulation routière et en toute sécurité. Dans la dernière partie de son message, le Conseil municipal aborde la problématique de la révision complète du plan d'aménagement local. Il précise que les prescriptions cantonales subordonnent la création de nouvelles zones à la garantie qu'elles bénéficieront d'un niveau de desserte par transports publics suffisant, selon les critères fixés. Le Conseil municipal insiste lourdement sur cette exigence puisqu'elle est formulée trois fois en dix lignes. Le parti libéral radical est naturellement conscient qu'une étude doit être faite pour la desserte par transports publics de la nouvelle zone de 18'000 mètres carrés, soit 24 parcelles. Nous avons également fait un inventaire rapide des nouvelles constructions situées dans le secteur Champ de la Pierre, et nous constatons que ces dernières ont été faites par des personnes qui habitaient déjà pour la plupart à Saint-Imier. Nous demandons qu'un concept de promotion pour les 24 nouvelles parcelles soit conçu afin d'attirer de nouveaux habitants à Saint-Imier. Mais limiter cette étude uniquement à cette nouvelle zone n'est pas cohérent. Aussi, nous souhaitons brièvement rappeler les motions déposées : tout d'abord celle du parti libéral radical le 23 octobre 2003, qui demandait la création d'un réseau "doux" de transport sur route au niveau de la région; puis celle du parti socialiste déposée le 23 juin 2011, intitulée "Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics". Aussi, le parti libéral radical demande qu'on ne se limite pas à étudier uniquement la construction d'une halte de chemin de fer à la rue de la Clef. Nous demandons qu'avant l'approbation par notre conseil, une étude comparative soit conduite et prenne en compte plusieurs options possibles :

1. création d'un système de transports sur le plan local avec desserte des villages voisins, par exemple Sonvilier et Renan, avec des véhicules électriques ou à gaz;
2. évaluer avec les communes qui font partie du projet "fusion", différentes options;

### 3. étude de la construction d'une halte CFF à la rue de Clef."

Mme Christiane Baur Widmer : "La fraction socialiste a pris connaissance avec plaisir du projet de mise à disposition de terrains constructibles destinés à l'habitation familiale. Même si ce type d'habitation n'est pas optimal d'un point de vue écologique, force est de constater que la demande en est conséquente et que notre village a tout à gagner à disposer de parcelles équipées à cet effet. Par ailleurs, il est évident que les voies d'accès doivent également être améliorées, la route actuelle étant relativement étroite et peu adaptée à l'extension que cette zone a connue ces dernières années. La fraction socialiste approuve donc le crédit demandé et son financement par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 644'220.-, figurant au budget des investissements, tenant compte du fait que le patrimoine financier devrait être remboursé par les ventes de terrain et les taxes de raccordements, réparti respectivement en patrimoine financier pour un montant de CHF 468'050.- destinés à la viabilisation du quartier Champ de la Pierre NORD et en patrimoine administratif pour un montant de CHF 176'170.- destinés à la réfection de la route quartier Champ de la Pierre NORD et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

### 5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 240'000.-, prévu au budget des investissements, pour la numérisation cadastrale sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre du renouvellement cadastral – décider du mode de financement : décision

#### *Rapport du Conseil municipal :*

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par le chef de l'équipement.

Le cadastre date de 1973 et ne répond pas aux exigences des systèmes d'information géographique actuels. Une modernisation est indispensable. Suite à l'octroi du crédit nécessaire (CHF 103'000.-) par le Conseil de ville dans sa séance du 4 décembre 2009, le cahier des charges de l'appel d'offres pour la numérisation du cadastre a été élaboré, de sorte que l'appel d'offres a pu être mené. Il en est résulté que l'exécution du projet sera finalement moins onéreuse que prévue : CHF 361'300.-, coût de la pré-étude compris, au lieu de CHF 800'000.-, puis CHF 600'000.- annoncés un temps comme possible. L'appel d'offre a été remporté par une entreprise imérienne, et adjugé sous réserve de la libération du crédit par le Conseil de ville. Il convient désormais de libérer le montant permettant d'exécuter le projet, soit CHF 240'000.-. Cette dépense sera financée par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement, et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande l'approbation du crédit d'engagement demandé et son financement par autofinancement.

#### *Ouverture de la discussion :*

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne a étudié avec intérêt le point concernant la numérisation cadastrale sur l'ensemble du territoire communal. Sachant que le cadastre date de 1973, il s'avère indispensable de moderniser cette manière de travailler afin qu'elle réponde aux exigences du système actuel d'information géographique. La fraction alliance jurassienne approuve le crédit d'engagement de CHF 240'000.-, en constatant avec un grand plaisir la baisse significative des prix par rapport à ce qui était prévu initialement."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical est particulièrement satisfait de préavis favorablement ce crédit de CHF 240'000.- prévu au plan financier et ce par autofinancement. En effet, il est beaucoup moins important que prévu et de plus c'est une entreprise de

Saint-Imier qui a remporté la mise lors d'une procédure de marchés publics. Cela démontre la qualité des entreprises de la place."

M. Vital Carnal, SOC : "Le dossier de la numérisation cadastrale du territoire communal a été bien mené. D'une estimation de CHF 800'000.- à une offre de CHF 361'300.- coût de la pré-étude comprise, les demandes d'offres ont porté leurs fruits. La fraction socialiste ne peut que s'en réjouir et accepte le crédit d'engagement de CHF 240'000.- qui sera financé par autofinancement."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 240'000.-, prévu au budget des investissements, pour la numérisation cadastrale sur l'ensemble du territoire communal dans le cadre du renouvellement cadastral et son financement par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

#### 6. Nomination d'une commission temporaire de 5 membres chargée de traiter la Motion "Des vélos électriques à Saint-Imier"

Lors de la dernière séance du Conseil de ville, la Motion "Des vélos électriques à Saint-Imier" émanant de la fraction socialiste a été déposée.

Le Conseil municipal propose de constituer une commission temporaire de 5 membres, au sens de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Le Conseil municipal sera représenté par M. Patrick Tanner, conseiller municipal, au sein de cette commission temporaire.

M. Patrick Linder, SOC, propose deux candidatures, celle de Mme Élisabeth Beck et celle de M. Michel Bastardoz.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous sommes bien d'accord que la motion étant socialiste, la présidence sera assumée par un membre socialiste ?"

M. Patrick Linder, SOC : "Oui, en effet. La commission désignera son président."

Mme Talika Gerber, PLR, propose également deux candidatures, celle de M. Laurent Jeanneret et celle de M. Yves Houriet.

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Nous proposons la candidature de Mme Katia Ermel. Nous pensons par la même occasion que cette motion pourrait aussi traiter le problème des places pour parquer les vélos à Saint-Imier. On ne trouve actuellement que très peu d'endroits conçus à cet effet."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je souhaite encore apporter une information. C'est donc dans le dicastère du conseiller municipal M. Patrick Tanner que cette commission va fonctionner. Actuellement, nous constatons qu'il y aura deux membres du parti socialiste, deux membres de la fraction alliance jurassienne, et deux membres du parti libéral radical. Le rôle du conseiller municipal est-il consultatif, ou président de la commission ? Il faut tenir compte des sensibilités."

M. John Buchs, PLR : "Nous devons nous mettre d'accord. La commission est formée de 5 membres. 5 candidatures viennent d'être proposées. Si l'on ajoute le conseiller municipal cela fait 6 personnes. Il y a une candidature de trop."

M. Michel Ruchonnet, président : "Pour la présidence, on est d'accord. Je l'ai dit pour les sensibilités. Pour les 5 personnes qui ont été proposées. Je vous prie de vous lever."

M. Stéphane Boillat, maire : "Non. Je crois que cette manière de faire n'est pas possible. Je suis en train de prendre le règlement. A ma connaissance, le conseiller municipal doit faire partie de la commission. Étant donné qu'il s'agit d'une commission à 5 membres, votre conseil doit élire 4 personnes, autrement il faut porter la commission à 6 membres."

M. Patrick Linder, SOC : "C'est exactement l'interprétation que nous avons faite. Nous sommes les auteurs de la motion. Il est nécessaire que nous soyons la force de travail de ce projet. Raison pour laquelle nous maintenons nos deux candidatures."

M. John Buchs, PLR : "Nous sommes le parti le plus important de Saint-Imier. Nous maintenons également nos deux représentants. Ceci est tout à fait normal et proportionnel à notre représentation."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, alors je résume. Nous avons Mme Élisabeth Beck, M. Michel Bastardoz, M. Yves Houriet, M. Laurent Jeanneret. Êtes-vous d'accord avec ces propositions ?"

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Non. La fraction alliance jurassienne a également proposé une candidature. Nous devons nous prononcer sur notre proposition également. On ne peut pas nous écarter de cette manière."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je pense avoir demandé si quelqu'un avait encore quelque chose à dire, alors dites-le !"

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Vous ne pouvez pas nous éliminer avant que l'on ait réagi."

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai demandé. Vous n'avez pas levé la main."

M. Silvio Dalla piazza, AJU : "Pas encore."

M. Michel Ruchonnet, président : "La fraction alliance jurassienne veut-elle s'exprimer ?"

M. Silvio Dalla Piazza, AJU : "Pour simplifier les choses la fraction alliance jurassienne retire la candidature de Mme Katia Ermel. Le conseiller municipal M. Patrick Tanner nous représentera dans cette commission."

Au vote, Mme Élisabeth Beck, M. Michel Bastardoz, M. Yves Houriet, M. Laurent Jeanneret sont nommés à l'unanimité moins l'intéressé.

## 7. Motions et interpellations

M. Michel Ruchonnet, président, indique avoir reçu sur le bureau du Conseil de ville quatre interpellations, dont trois émanant du parti libéral radical et une de la fraction alliance jurassienne.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Interpellation intitulée : "Bâtiments du ceff : quid ?" L'école supérieure de commerce quittera son bâtiment cet été, ou dans le courant de l'automne. L'ingénierie de la HE-ARC a été transférée à Neuchâtel en automne 2011. Le bail à loyer de l'ancien asile à la route de Sonvilier pourrait être résilié prochainement. Le parti libéral radical est inquiet de l'avenir de la place de formation initiale et tertiaire non universitaire à Saint-Imier. La qualité des locaux mis à disposition renforce l'attractivité de notre cité. Si rien n'est entrepris par le canton à Saint-Imier, on pourrait subir de nouveaux déboires à moyen terme. Aussi, nous demandons au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Une réfection des bâtiments Clef 44 et 46 est-elle planifiée, si oui pour quelle école ou section ?
2. La résiliation du contrat de bail à loyer de l'ancien asile, occupé actuellement par le ceff santé-social est-elle d'actualité ?
3. Si oui, quels sont les projets de la commune pour la réhabilitation de ce bâtiment ?
4. Par qui seront occupés les locaux de l'école supérieure de commerce à la rue Agassiz 12 après son déménagement ?
5. L'avenir du restaurant de l'école à la rue Baptiste-Savoie 26, qui a vu son chiffre d'affaires diminuer fortement après le départ de l'école d'ingénieurs à Neuchâtel, est-il assuré ?

Nous demandons que des mesures drastiques soient prises par le canton pour le maintien du restaurant, car il est important d'offrir des repas équilibrés aux apprentis, et aux étudiants des instituts situés à la rue de la Serre."

Mme Danièle Kiener, chef du département des écoles : "Concernant le réaménagement des locaux sur les sites de Clef 44 et 46, une séance entre les divers intervenants a été prévue le 19 décembre 2011. Celle-ci a été annulée le jour-même par le canton en raison d'intempéries. Le 11 janvier 2012, une nouvelle séance a été organisée. Riche en idées, motivante, celle-ci nous a fait entrevoir des espoirs de rénovations conséquentes des deux bâtiments Clef 44 et 46. Une nouvelle séance devrait être agendée courant avril 2012. Nous avons par contre réceptionné un courrier de M. le Directeur de l'instruction public du canton de Berne M. Bernhard Pulver, en date du 27 février dernier, qui répond à votre interpellation. Je vous en fais lecture :

"Le projet de réorganisation des locaux du ceff à Saint-Imier est actuellement en cours. Une séance a eu lieu le 11 janvier dernier avec des représentants du ceff, de la municipalité de Saint-Imier, de l'Office des infrastructures et des constructions et de ma direction.

État de la situation :

L'école supérieure de commerce déménagera cet été de Saint-Imier à Tramelan. Les locaux de la Rue Agassiz 12 seront donc libérés. Le ceff a un besoin de locaux supplémentaires dans le domaine santé-social (nouvelle formation d'Aide en soins et accompagnement AFP et ES santé). Suite au départ de certaines filières de la HE-ARC à Neuchâtel, le ceff a repris les locaux laissés vacants et transféré des classes de la Rue de la Clef 44 à Baptiste-Savoie 26.

Planification pour les locaux vides (Rue de la Clef 44 et Agassiz 12) :

La situation actuelle des locaux du domaine santé-social du ceff n'est pas optimale. En effet, le bâtiment se trouve à la Route de Sonvilier 3, à l'extérieur de la localité, et le déplacement des apprentis n'est pas aisé. C'est pourquoi, un scénario consisterait à recentrer le domaine santé-social dans la localité. Les locaux de la Rue de la Clef 44 ont besoin d'être rénovés et adaptés pour une utilisation par le domaine santé-social. Le but serait d'adapter ces locaux avec ceux d'Agassiz 12 afin que tout le domaine santé social puisse y être transféré. L'Office des infrastructures et des bâtiments va présenter d'ici fin avril un projet qui va dans ce sens aux acteurs concernés et parmi eux à la municipalité de Saint-Imier (Mme Danièle Kiener en est la représentante). Le projet va déterminer le potentiel du bâtiment de la Rue de la Clef 44, les rénovations nécessaires et les étapes de la mise en œuvre. Il est prévu de répartir les travaux de rénovations sur les années 2013 et 2014. Dans l'intervalle, les besoins supplémentaires en locaux peuvent être couverts par le potentiel du

bâtiment de la Rue Agassiz 12 (les nouvelles voies de formation ne présentent au début environ qu'un tiers des effectifs totaux possibles). A partir de 2015, les professions du domaine de la santé devraient être réparties dans les locaux de la Rue Agassiz 12 et ceux de la Rue de la Clef 44. Les locaux de la Route de Sonvilier 3 n'abriteraient donc plus de classes du ceff. En espérant avoir apporté les informations attendues et tout en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Chancelier, mes salutations les meilleures."

M. Bernhard Pulver a répondu à la plupart de vos interrogations. Pour le moment je ne peux pas répondre à votre question concernant l'avenir du restaurant."

Mme Joëlle Häller, PLR, remercie la conseillère municipale.

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : "Trafic sur la Place du 16 Mars : situation loin d'être optimale." Il y a environ 4 ans, on annonçait un plan de circulation pour la Place du 16 Mars. Un sens unique avait été introduit à la hauteur de la rue de la Malathe, mais la rue du Collège était encore ouverte au trafic. La fluidité du trafic était alors plus ou moins assurée et la sécurité des piétons aussi. Ce n'était pas la panacée, mais au moins le trafic était régulé de manière cohérente et tenant compte des intérêts de l'ensemble des utilisateurs. Aujourd'hui, la circulation est problématique en particulier dans la partie Nord de la place. En effet, la rue du Collège étant définitivement fermée au trafic des véhicules à moteur, toute la circulation transite par la Place du 16 Mars. La rue de la Malathe n'étant que très peu utilisée en raison de la difficulté d'entrer sur la route cantonale à la hauteur de l'Hôtel de l'Erguël. Le trafic généré par l'Office postal, y compris des camions passent par le Nord de la Place du 16 Mars. Piétons, enfants, un doux mélange qui n'est pas sans danger. Sortie des parcs, y compris du parc souterrain de la COOP, pour rejoindre la route principale. Circulation en direction de la rue de la Malathe, rue Paul-Charmillot. Constat : aux heures de pointes, c'est la gabegie et il y a un danger en particulier pour les piétons et parmi ceux-ci des enfants. Nous demandons au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil municipal envisage-t-il de prendre des mesures à court terme pour améliorer le trafic et la sécurité sur cette place ?
2. Si oui, lesquelles ?
3. Qu'en est-il de l'avenir de la piste cyclable de la rue Agassiz qui a été fermée à la hauteur de l'intersection rue de la Chapelle – Agassiz ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Alors, effectivement, aux heures de pointes on remarque que les débouchés sur la route cantonale de la rue de la Chapelle et de la rue du Raisin posent problème dans la mesure où il est souvent nécessaire de patienter avant de pouvoir s'élancer sur la route cantonale. Cette constatation est aussi valable pour les débouchés de la rue du Pont, de la Place du Marché et de la rue de la Suze entre autres. On peut résumer la situation en disant qu'aux heures de pointe, tous ces débouchés présentent des difficultés pour pouvoir pénétrer sur la route cantonale, alors que, en dehors de ces heures, la circulation se déroule tout à fait normalement à chacun de ces débouchés. Sur la partie Nord de la Place du 16 Mars, à ces heures, c'est effectivement, comme vous l'avez dit, la gabegie. Cette gabegie et les dangers éventuels qu'elle peut créer sont dus essentiellement à l'irrespect des règles élémentaires de circulation. Analysons ce qui se passe sur cette place. Sur la rue de la Chapelle, nous trouvons un passage pour piétons le long de la route cantonale et un autre plus au Nord, au niveau de l'école primaire. Deux autres passages pour piétons permettent de traverser la route cantonale, un de chaque côté de la place. Je pense donc, qu'en ce qui concerne les passages pour piétons, le marquage actuel est suffisant. Maintenant, au niveau de la circulation : les règles de circulation sont claires. La priorité est donnée aux véhicules

circulant sur la rue de la Chapelle, alors que les véhicules qui sortent des places de parc doivent céder la priorité. Voilà pour la théorie, car en pratique, comme il n'existe aucun marquage dans ce secteur, chacun arrive sur la place, pousse, pousse un peu plus, pour avancer et cela mène inévitablement à cette situation de gabegie. Passons maintenant aux réponses à votre question. En ce qui concerne les questions 1 et 2, nous étudions actuellement les mesures que nous pourrions prendre à court terme. Celles-ci pourraient consister à rappeler aux automobilistes les règles de circulation. Premièrement, en marquant un cédez le passage au haut de la rampe de la sortie du parking souterrain. Deuxièmement, en marquant les bords de la rue de la Chapelle à travers la place. Cette solution consisterait donc à structurer le trafic-véhicules en séparant visuellement la rue et les zones de parc. En ce qui concerne votre troisième question relative à l'avenir de la piste cyclable, nous pouvons dire qu'elle sera très certainement supprimée et que, dans ce cas, elle sera effacée. Notre commission va se prononcer prochainement sur ces éléments."

M. Daniel Müller, PLR, remercie le conseiller municipal.

M. Frédéric Bürki, PLR : "Interpellation intitulée : "Programme de législature." Le règlement d'organisation à son art. 44, alinéa 2, précise ce qui suit : Le Conseil de ville prend connaissance en s'exprimant à son sujet :

a) au début d'une législature, des objectifs du Conseil municipal pour les quatre ans à venir.

La législature est déjà bien entamée et le Conseil municipal ne nous a toujours pas soumis son programme. Afin de pouvoir travailler dans la cohérence et non au coup par coup, nous demandons que ce programme nous soit soumis dans le meilleur délai."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je peux ici confirmer ce que j'avais indiqué lors de la dernière séance. Le Conseil municipal s'est réuni en début de législature et a articulé les éléments nécessaires à l'élaboration du programme de législature. Par la suite, dans le cadre de l'étude approfondie du compte de fonctionnement de la Municipalité, une procédure a été mise en œuvre, comme indiqué lors de la présentation du budget 2012. Cette procédure prévoit, notamment, des séances avec toutes les commissions, qui auront lieu en mars 2012. Cela permettra à la commission des finances d'élaborer au mieux une stratégie financière. Dans un souci de cohérence, il est évident que le programme de législature doit prendre en compte ces réflexions, raison pour laquelle il sera présenté à la suite de cette procédure."

M. Frédéric Bürki, PLR, remercie M. le maire.

Mme Mélanie Erard, AJU : "Interpellation intitulée : "Application pour Smartphone "Saint-Imier"." A l'ère des Smartphones et autres tablettes tactiles, les applications ont désormais le vent en poupe et sont devenues des vecteurs de communication incontournables. Elles peuvent être de nature très différentes, ludiques comme utilitaires et offrent donc de multiples possibilités. Dès lors, certaines villes suisses se sont dotées de ce type de programmes qui permettent ainsi aux autochtones comme aux touristes ou autres visiteurs, de découvrir une agglomération. On y trouve par exemple, des informations sur les curiosités ou les circuits touristiques, les animations ou encore les offres culturelles et j'en passe. C'est pourquoi, la fraction alliance jurassienne demande si Saint-Imier pourrait bénéficier d'une prestation de ce type, permettant par exemple, de consulter le site internet communal en tout temps, et ce, dans l'optique du développement touristique et de l'amélioration de la visibilité de notre région. Si tel était le cas, nous aimerions aussi connaître les coûts d'une telle installation et les informations qui pourraient y figurer."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je vais vous donner quelques éléments en attendant d'avoir une réponse plus précise. La commune de Saint-Imier travaille actuellement sur un nouveau site internet qui devrait être mis en ligne en

ce début de printemps. Nous y travaillons avec l'entreprise Soluweb. Le site internet de la Municipalité sera théoriquement « Smartphone compatible ». C'est-à-dire que l'on pourra le consulter de manière relativement agréable sur un Smartphone, si ce n'est que le site sera en taille plus petite. Quant au développement d'une application Smartphone, cela veut dire que l'application doit être compatible : iPhone, Android, Windows, BlackBerry. Quatre applications. Cela veut dire quelques dizaines de milliers de francs selon l'entreprise conceptrice du site internet de la commune. Après, il y a encore les coûts d'exploitation pour maintenir l'application à jour et faire qu'elle reste dynamique. Plusieurs pistes sont à l'étude. Nous étudions aussi ce qu'on appelle : "Monument Tracker". Ce sont des puces qui ressemblent à des timbres-poste et qui permettent de géolocaliser les touristes par rapport à des monuments et d'apporter justement des compléments d'information sur un monument ou un bâtiment. Nous étudions ceci avec Jura bernois tourisme. Une autre possibilité serait de développer un site mobile. Un tel site est chiffré à CHF 3'000.- ou CHF 4'000.-. Je vous propose d'attendre le lancement du site officiel, de voir comment il fonctionne sur un Smartphone, et puis si cela ne donne pas satisfaction, et bien nous imaginerons, peut-être, une application, un site mobile, ou autre. Je vais vous tenir au courant des pistes que nous étudions, et également de ce sujet "Monument Tracker" qui pourrait voir le jour, notamment sur le parcours horloger."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Merci. Nous allons attendre de voir ce qui se passe avec ce nouveau site."

#### 8. Réponses aux motions et interpellations

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "J'ai des réponses à apporter à deux motions. Suite au rapport intermédiaire de la commission économique et touristique concernant la motion : "Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel" présenté le 5 mai 2011, le parti socialiste nous avait demandé de poursuivre l'étude de ce dossier. Nous pouvons dire que ce n'est pas si facile. Aujourd'hui, l'estimation des coûts et des horaires a été établie par les Transports Régionaux Neuchâtelois sur mandat du canton. A présent, c'est la Conférence régionale des transports (CRT) du Val-de-Ruz qui doit prendre position sur ce dossier. Par la suite, la ville de Saint-Imier sera contactée pour une prise de position ainsi que la CRT Bienne-Seeland-Jura bernois et le canton de Berne. Une des questions fondamentales dans ce dossier est finalement le coût de cette phase d'essai de trois ans qui sera principalement à charge des communes. Une autre difficulté qui retarde un peu l'avancement du dossier est la nouvelle création de la commune du Val-de-Ruz, qui est un élément important dans ce dossier. Ces informations, je les ai par le biais du Parc régional Chasseral, qui est membre de la commission. S'il manque des éléments, je peux laisser M. Francis Daetwyler, SOC, compléter, car il connaît également ce dossier."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je peux vous donner quelques informations concernant la répartition des coûts d'exploitation durant la phase d'essai. Dans le canton de Neuchâtel c'est 50/50 entre les communes et le canton, et puis les recettes viennent en déduction de ces deux parts. Dans le canton de Berne c'est un tiers le canton et le reste réparti entre les communes et les entreprises. Je peux effectivement confirmer que les communes du Val-de-Ruz ont consacré beaucoup d'énergie à leur fusion. Il y a également un autre enjeu qui est hautement prioritaire pour eux, c'est la réorganisation de l'offre bus par rapport à la votation cantonale neuchâteloise qui interviendra en septembre prochain sur le TransRUN. Donc, Il y a pas mal de dossiers qui mobilisent les énergies du Val-de-Ruz actuellement."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "J'ai encore une réponse à apporter. Suite à la demande de M. Markus Leuenberger, PLR, faisant suite à l'acceptation du rapport final concernant la motion "Accès Internet, une plus-value

nécessaire en Terre d'Énergies", il a été demandé que la commune s'approche de Jura bernois tourisme pour savoir s'il était possible que des connexions Wifi soient mises à disposition des visiteurs. Jura bernois tourisme est effectivement équipé d'un système Wifi. Le problème de la mise à disposition est exactement le même que pour la commune. Si Jura bernois tourisme met son réseau Wifi à disposition il devient prestataire de télécommunications et donc, il doit identifier ses hôtes. Cela implique une certaine lourdeur administrative. On m'a également informé que ce n'est pas une demande courante. Les personnes qui franchissent les portes du bureau d'accueil de Jura bernois tourisme ont souvent des questions assez précises et rarement une demande de réseau Wifi. Par conséquent, Jura bernois tourisme n'envisage pas d'ouvrir son réseau Wifi. Par contre, il y a la possibilité de consulter internet à l'intérieur du bureau d'accueil de Jura bernois tourisme."

M. Markus Leuenberger, PLR, remercie le conseiller municipal

### 9. Petites questions

M. John Buchs, PLR : "La population de Saint-Imier reçoit fréquemment de la publicité intitulée : "Journée exceptionnelle d'achat d'or, profitez de la hausse de l'or, videz vos fonds de tiroirs, vendez tous ces vieux bijoux qui ne servent plus à rien, faites de l'argent avec votre vieil or. Je vous attends sans rendez-vous". Des précisions : Depuis quelques semaines, la population de Saint-Imier a reçu plusieurs invitations, d'ailleurs rédigées dans un français approximatif, pour une "journée exceptionnelle : achat d'or au prix du jour". L'invitation est faite au nom du numéro 1 des acheteurs privés en Suisse romande. Néanmoins, aucune raison sociale ne figure sur l'invitation, ni même sur internet. Il y a un numéro de portable et un nom, et plusieurs numéros pour le même nom. De plus, l'invitation mentionne que les responsables de l'achat peuvent se rendre à domicile et que tout sera exécuté dans la discrétion. Lors de cette journée exceptionnelle on peut également y vendre son argenterie et des montres de luxe. La démarche n'est pas banale, ni rassurante, surtout pour les personnes les plus fragiles qui pourraient regretter très rapidement la vente d'une partie de leur patrimoine. Aussi, je demande au Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Ce type de vente est-il soumis à l'autorisation du Conseil municipal ?
2. Qui contrôle l'étalonnage des balances utilisées ? Si je prends le cours du jour, une différence d'un gramme d'or pur représente une somme importante si la balance n'est pas réglée juste. 1 gramme d'or représente CHF 50.-. 10 grammes d'or représentent CHF 500.-.
3. Qui sont en fait les acheteurs ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Renseignements pris, l'organisation de tels types d'achats d'or n'est pas soumis à autorisation de la commune, ni de la préfecture. La carte de commerçant itinérant n'est pas non plus nécessaire. Si l'achat est proposé dans un établissement public, l'accord du tenancier est nécessaire. S'agissant de la balance, il est possible de la faire vérifier par un contrôleur officiel, une fois au courant de la vente; cette demande doit être transmise au Beco qui se chargera d'aviser le contrôleur pour vérification. Ces activités économiques relèvent largement de l'initiative individuelle, et ne sont pas soumises à autorisation municipale. Je peux cependant vous informer que, saisi d'une demande de location d'un local communal pour une telle opération d'achat d'or, le Conseil municipal a refusé, d'une part parce qu'il ne s'agissait pas d'une activité non commerciale et, d'autre part, parce qu'il ne souhaitait pas donner, par une telle location, l'impression d'une caution communale."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Notre collègue de la fraction libérale radicale a raison d'attirer l'attention sur cette affaire. Il y a l'or, et il y a aussi l'ordure. La commune a été très sage en ne mettant pas à disposition un local pour de telles activités. Je crois aussi me souvenir que le slogan du parti libéral radical était : "Moins d'État, plus de liberté."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour sa réponse complète. Je remercie M. Francis Daetwyler, SOC, pour cet important rappel. Notre parti protège aussi les plus faibles, et c'est bien pour cela que nous intervenons. Je constate qu'il est plus facile de ramasser une "truffe" en ayant oublié de mettre son disque de stationnement que d'aller vendre de l'or à vil prix. J'aimerais bien savoir ce qu'on entend par prix du jour. Merci à M. le maire pour sa réponse détaillée."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Depuis plus de 2 ans, le Vallon de Saint-Imier bénéficie du service de transports nocturnes, MobiNight. Pour rappel, ce service permet de relier La Chaux-de-Fonds à Bienne et retour, les nuits de week-end. Nous souhaiterions savoir s'il existe des statistiques concernant ce service mis en place en 2010 et quelle fréquentation a été enregistrée ?"

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Il doit exister des documents à ce sujet puisque la première facture que nous avons reçue était accompagnée des statistiques de fréquentation. Je peux vous donner quelques informations qui nous permettent des déductions relativement claires. Ce service de bus a été mis en place le 17 décembre 2010. Il relie La Chaux-de-Fonds à Sonceboz et puis depuis Sonceboz vous avez un autre réseau de bus qui prend le relais. Il s'agit du Moonliner qui va jusqu'à Bienne. Les prix du MobiNight sont de CHF 7.- pour 5 arrêts et de CHF 10.- pour plus de 5 arrêts. Depuis le 17 décembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011, ce bus de nuit a effectué 106 courses à raison de 2 courses par week-end, une le vendredi une le samedi soir. Le coût global, y compris les frais de départ (installations des panneaux, marketing,...), depuis cette date se monte à CHF 34'912.86 pour des recettes encaissées de CHF 4'262.04. Donc, recettes déduites, le coût à charge des communes se monte à CHF 30'650.82 partagé selon un taux de répartition entre les communes du Vallon. La commune de Saint-Imier a une charge qui correspond à environ 37.5 % de ce coût, ce qui veut dire CHF 11'709.53 hors TVA. Sans statistiques, si l'on fait l'exercice de partir sur CHF 4'262.30 de recettes, avec un prix moyen d'environ CHF 8.-, nous arrivons à un peu plus de 500 utilisateurs. Cela nous donnerait une moyenne, sur les 106 courses, d'environ 5 personnes par course. C'est un exercice délicat et je préfère attendre d'avoir les statistiques officielles des Transports Régionaux Neuchâtelois pour vous donner une réponse définitive. Je peux encore vous dire que sur les CHF 11'709.-, la commune de Saint-Imier contribue à raison de CHF 1'499.- à la cotisation Moonliner."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Merci."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La nouvelle est tombée il y a quelques jours : dès septembre prochain, le Journal du Jura sera imprimé à Berne, entraînant la suppression de 26 emplois dans la ville de l'avenir. Le communiqué fait mention que d'autres journaux imprimés sur mandats seront eux aussi imprimés au centre d'impression de Berne. Nous croyons savoir que la Feuille d'avis du district de Courtelary est depuis quelque temps imprimée à Bienne. Est-il dès lors question également de l'imprimer à Berne dans un proche avenir, alors qu'il existe une imprimerie sise à la rue de la Clef qui publie par exemple la Feuille officielle d'avis de Moutier ? Ca serait un comble. Le Conseil municipal peut-il nous confirmer ces informations ? Et le cas échéant demander fermement à ce que l'impression de notre vénérable FAC soit maintenue dans la région."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous n'avons pas d'information à ce sujet. Nous vous répondrons lors de la prochaine séance."

M. Jean Luc Berberat, AJU, remercie M. le maire.

M. Markus Leuenberger, PLR : "Petite question intitulée : "Adjudication "gré à gré". Le Conseil municipal adjuge une partie des mandats selon le système "gré à gré". Le parti libéral radical souhaite être orienté sur cette pratique.

1. Qui décide pour tel objet du mode de "gré à gré" ?
2. Combien de devis sont demandés ?
3. Quels sont les critères d'adjudication ?
4. Qui contrôle les soumissions et négocie avec les entreprises ?
5. Les commissions concernées sont-elles consultées pour un préavis ?
6. Il semble qu'un tournus soit fait pour les entreprises de la place. Est-ce juste ?
7. Des entreprises qui n'ont pas de siège ou de succursale à Saint-Imier, sont-elles également concernées par cette pratique du gré à gré ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "En préambule, je souhaite préciser que mes réponses concerneront les adjudications de gré à gré pour les entreprises de génie civil essentiellement, ou en lien avec les travaux réalisés dans le cadre du département de l'équipement. Et que je répondrai succinctement, mais serai prêt ensuite à développer mes réponses si vous le souhaitez.

Je vais répéter les questions pour une meilleure compréhension.

1. Qui décide pour tel objet du mode de "gré à gré" ?

Tous les modes d'adjudication sont décidés par le Conseil municipal, sur proposition de la commission de l'équipement, ou du chef du service et du conseiller municipal en cas d'urgence. Je pense ici aux fuites sur les réseaux, nécessitant parfois des réparations immédiates si les réseaux sont en danger.

2. Combien de devis sont demandés ?

En général, deux offres, deux devis, sont systématiquement demandés. Là encore, en cas d'urgence, la disponibilité des entreprises est prépondérante, et souvent c'est le critère retenu.

3. Quels sont les critères d'adjudication ?

L'offre la plus avantageuse en termes de coûts est en général retenue. Il peut arriver que les critères techniques fassent pencher la balance, à coûts très proches, en faveur de l'une ou l'autre entreprise.

4. Qui contrôle les soumissions et négocie avec les entreprises ?

Le chef du service avec, en général, l'accord final du conseiller municipal.

5. Les commissions concernées sont-elles consultées pour un préavis ?

Oui, la plupart du temps. Là encore, à titre exceptionnel, les situations d'urgence, pour lesquelles il peut arriver que seul le conseiller municipal en charge du département soit

consulté pour préavis.

6. Il semble qu'un tournus soit fait pour les entreprises de la place. Est-ce juste ?

Je ne pense pas admissible de parler d'un tournus quant aux adjudications pour les entreprises de la place, soit de Saint-Imier et des environs immédiats. Un tournus suggérerait l'idée que chacune à son tour pourrait "profiter", entre guillemets, des largesses communales. Ce n'est pas le cas, ce serait simplificateur, et contre-productif. Simplement nous appliquons depuis quelques années le principe consistant à essayer, dans la mesure du possible, et surtout en tenant compte des contraintes de disponibilité et des contraintes liées aux capacités techniques de chaque chantier, d'attribuer du travail, des mandats, à toutes les entreprises locales.

7. Des entreprises qui n'ont pas de siège ou de succursale à Saint-Imier, sont-elles également concernées par cette pratique du gré à gré ?

Évidemment. Saint-Imier n'est pas une bulle. Nous avons permis à des entreprises des communes voisines de participer aux adjudications. Avec la conviction que les collaborations intercommunales peuvent également s'exprimer dans ce genre de démarche."

M. Markus Leuenberger, PLR, indique être satisfait de la réponse.

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je tiens quand même à rappeler qu'il y a une loi à respecter. De CHF 1.- à CHF 100'000.- c'est de gré à gré, de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- c'est trois offres minimum, et puis après il faut recourir aux marchés publics. C'est comme cela que les choses se passent. Rien n'empêche, lorsqu'on se trouve à CHF 50'000.-, de prendre plusieurs offres. Je crois que c'est ce qui a toujours été fait à la commune. Après, lorsqu'il y a urgence, comme l'a indiqué le conseiller municipal, il faut prendre l'entreprise qui est disponible."

## 10. Réponses aux petites questions

Néant.

## 11. Divers et imprévu

M. Roland Amstutz, PLR : "Après tant de sérieux, passons à un peu de distraction. Je vous rappelle que samedi prochain, le 3 mars 2012, à 18 h 15, le HC Saint-Imier commencera le tour final Play Off pour le titre de champion de deuxième ligne et qui on l'espère nous ramènera en première ligne. Il y a deux ans, lors de la même expérience, il y avait beaucoup, beaucoup, de monde à la patinoire. J'espère qu'il en sera de même cette année, bien que ce ne soit pas une année d'élections. Donc, le premier acte aura lieu ce samedi. Le troisième match aura lieu le samedi suivant. Entre ces deux rencontres, nous irons à la Vallée de Joux. Je vous laisse prendre connaissance des heures de départ des bus et trains spéciaux. Autre événement sportif de grande importance à la patinoire d'Erguël à Saint-Imier, c'est le 4<sup>ème</sup> challenge Marc Leuenberger avec des équipes de hockey de niveau Piccolos. Si vous êtes amateurs de sport sain c'est le moment ou jamais d'aller voir du hockey. Vous aurez l'occasion de voir les talents des clubs : Ambri Piotta, Berne Future, La Chaux-de-Fonds, Genève-Servette, Lausanne 4 Clubs, Le Locle, Saint-Imier, Tramelan. Tout ceci se déroulera le 24 et 25 mars 2012 à la patinoire. Je me réjouis de vous y rencontrer et de passer de bons moments."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Il y n'a pas de choucroute,... ?"

...rires...

M. Roland Amstutz, PLR : "Non, on fera des haricots mais pas de choucroute. Il n'y aura pas de place pour la Rega cette fois."

...rires...

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Déclaration d'Alliance jurassienne. Le 20 février 2012, les gouvernements jurassien et bernois ont signé une déclaration d'intention. En présence de la conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga, ils donnent leur aval à l'organisation de deux votations simultanées, dans le Jura et dans le Jura bernois en vue de créer un nouveau canton qui regrouperait les 6 districts historiques. La population pourra se prononcer sur son avenir institutionnel, et ce au plus tôt fin 2013. A la surprise générale l'exécutif bernois a accepté que dans un deuxième temps chaque commune du Jura bernois puisse choisir son appartenance cantonale. Cette décision apportera une solution qui se veut durable à la Question jurassienne. Alliance jurassienne salue comme il se doit cette démarche cohérente et pertinente. Saint-Imier et le Jura bernois se trouvent désormais à la croisée des chemins. Il ne s'agit pas de choisir un drapeau, mais de construire un avenir. C'est dans cette idée emplie de respect et d'enthousiasme qu'Alliance jurassienne initie un débat qui, même s'il s'annonce haut en couleurs, doit véritablement se doter de nouveaux atours pour mettre enfin un point final au traumatisme du conflit de jadis. Une nouvelle chance nous est donnée, "historique" pour reprendre les termes des quotidiens régionaux, de faire le choix de notre avenir. Seuls les gens âgés de plus de 58 ans ont eu l'opportunité jusqu'ici de s'exprimer sur leur identité cantonale. A une époque où les enjeux économiques dominant, la Question jurassienne ne se pose plus dans les mêmes termes. Nous devons saisir cette nouvelle chance pour faire écho à l'essence même de cette déclaration d'intention, d'enterrer symboliquement la hache de guerre et de porter le débat à un niveau différent. Saisissons ces opportunités. Intelligemment. A tous les niveaux. Christiane Singer dit : "Il n'y a que l'expérience menée à terme qui libère". Il est certain aujourd'hui que nous irons au bout de cette expérience, fort de l'idée que tout est possible et remplis d'énergie et d'espoirs, bien décidés à honorer le choix qui s'offre à nous. Puisse cette remise en question s'enrichir de modernité et se faire l'écho de la volonté de la population actuelle, dans toute sa modernité, et dans un climat de respect réciproque et de démocratie. Alliance Jurassienne se réjouit d'ores et déjà de toutes les étapes qui vont jalonner ce parcours, et veut croire au sens profond de cette démarche. Il est temps de préparer l'avenir. "

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous prie d'excuser mon épouse, Mme Aline Ruchonnet, conseillère municipale, qui m'a laissé un message indiquant qu'elle a rencontré un problème de dernière minute l'empêchant de participer à la séance de ce soir. "

M. Michel Ruchonnet, président : "Comme les statuts ont été mon livre de chevet depuis Noël 2011, je suis arrivé au chapitre "Délibérations". L'art. 9 de nos statuts indique que lors des délibérations, si l'entrée en matière n'est pas combattue, on passe directement à la discussion de l'objet. Théoriquement, d'après l'article, on devrait poser cette question à chaque discussion. J'aimerais juste vous rappeler que vous avez le droit de combattre la discussion d'un objet et que cela fait l'objet d'une votation."

M. Michel Ruchonnet, président, rappelle que l'apéritif sera servi dans la salle du Patchwork.

...applaudissements...

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
Le président :                      Le vice-chancelier :